

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 484

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180896

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Montreynaud – Rue de Molina – Désaffectation et déclassement d'un tènement – Cession au profit de la société Inovy - Projet de construction d'un immeuble de bureaux - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 16/11/2018

**Compte rendu affiché le :** 27/11/2018

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

**Absents :**

M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Qualité de ville, qualité de vie*

Délibération n° : 484

**Commission :** Aménagement - Urbanisme - Economie

Dossier : 180896

**Direction en charge :** Direction Renouvellement Urbain et Cohésion Sociale

**Objet :** Montreynaud – Rue de Molina – Désaffectation et déclassement d'un tènement – Cession au profit de la société Inovy - Projet de construction d'un immeuble de bureaux - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

La Ville de Saint-Étienne est propriétaire d'un tènement situé rue de Molina, à proximité de l'école éponyme. Sur ce tènement, qui comprend des jeux de boules, est édifié un petit local dit de la Boule du Bessard.

Ce bien est localisé à proximité de l'échangeur autoroutier de Montreynaud.

□ **Motivation et Opportunité :**

L'association qui occupait ce local est prête à se relocaliser, son activité se réduisant.

De par sa situation géographique, ce secteur est attractif auprès des entreprises du bassin stéphanois. L'arrivée du tram sur le Technopole contribuera également à améliorer la desserte de ce secteur.

La Ville de Saint-Étienne a été sollicitée par des porteurs de projets pour urbaniser ce site. La société Inovy promotion, implantée sur cette même rue, a proposé de développer sur cette parcelle un immeuble de bureaux de 2000m<sup>2</sup> de superficie plancher. La construction d'un nouvel immeuble de bureaux sur ce secteur renforcera la mixité fonctionnelle de ce quartier.

La société Inovy s'est adjointe les services de Cimaise Architectes. Le projet proposé intègre un local commercial sur la rue de Molina et permettra l'aménagement d'un cheminement piéton de qualité à proximité des écoles.

□ **Contenu :**

Le terrain communal, sur lequel se réalisera ce projet, est cadastré section CY numéro 6 pour une superficie de 1393m<sup>2</sup> et section CY numéro 7 pour une superficie de 150m<sup>2</sup> environ. Il est proposé que la Ville de Saint-Étienne vende à la société Inovy, à laquelle pourra se substituer toute société et notamment une Société Civile Construction Vente (SCCV), la parcelle ci-avant indiquée. La société Inovy se chargera de la démolition du bâtiment de l'amicale bouliste.

Le prix de vente s'élève à la somme de 410 000 €HT pour une superficie de 2000 m<sup>2</sup> de superficie plancher. Ce prix de cession est conforme à l'avis de France Domaine en date du 20 août 2018.

Préalablement à la vente, il y a lieu de décider la désaffectation de ce tènement et de prononcer son déclassement.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette : 410 000 €HT

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	recette 410 000€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- constater la désaffectation de ce bien et prononcer son déclassement,
- approuver la vente de la parcelle sise rue de Molina dans les conditions indiquées ci-avant, et suivant les conditions définies dans l'engagement d'acquisition dont un exemplaire restera joint au dossier,
- autoriser l'acquéreur à déposer toute autorisation d'urbanisme sur ces biens,
- autoriser M. le Maire ou tout représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Balay, Notaire à Saint-Etienne.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> chapitre 77, Article 775, budget 2019
<b>Résultat du vote :</b> 55 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Christiane JODAR</b>